



## **Verdict du jury du coroner** **Bureau du coroner en chef** **Loi sur les coroners- Province de l'Ontario**

---

**Nom de famille :** Blackbird  
**Prénoms :** Kendra  
**À l'âge de :** 34

**Tenue à :** Windsor  
**du :** 11 août 2014  
**au :** 15 août 2014  
**Par :** Dr Curtis Fedoruk, coroner pour l'Ontario  
avons fait enquête dans l'affaire et avons conclu ce qui suit :

**Nom du détenteur :** Kendra Blackbird  
**Date et heure du décès :** 1er octobre 2012, à 3 h 20  
**Lieu du décès :** Hôpital Hôtel-Dieu Grace (Hôpital régional de Windsor)  
**Cause du décès :** Surdose possible découlant d'un effet synergique compliquée par une pneumonie.  
**Circonstances du décès :** Accidentelles

(Original signé par: Président du jury)

---

Ce verdict a été reçu le 15 jour de août 2014  
**Nom du coroner :** Docteur Curtis Fedoruk  
(Original signé par: coroner)

---

Nous, membres du jury, formulons les recommandations suivantes :

---

**Enquête sur le décès de :**

**Kendra Blackbird**

---

## **Recommandations du jury**

### **Au Centre de détention du Sud-Ouest :**

#### Recommandation 1

Faire en sorte que les détenus purgeant des peines discontinues ne partagent pas les mêmes quartiers que la population carcérale générale.

#### Recommandation 2

Pour assurer le respect de la politique, le personnel médical doit, lorsqu'il distribue les médicaments, recevoir un refus verbal clair de la part des détenus.

#### Recommandation 3

Donner une formation de remise à niveau à tout le personnel opérationnel et médical concernant la gestion et la supervision de tout problème de santé, y compris les dépendances aux drogues et les symptômes de surdose, de même que les interventions d'urgence (p. ex. Narcan).

#### Recommandation 4

Veiller à une communication adéquate entre le personnel opérationnel et le personnel médical concernant les symptômes de surdose constatés.

#### Recommandation 5

Mettre en œuvre et offrir aux détenus autochtones des programmes étant spécialement adaptés pour eux.

#### Recommandation 6

Communiquer avec l'agent de liaison pour les détenus autochtones (ALDA) ou son représentant chaque fois qu'un incident grave impliquant un détenu autochtone se produit.

### **Au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels :**

#### Recommandation 7

Réviser la politique actuelle de façon à interdire la possession d'un médicament sur ordonnance par tout autre détenu que celui dont le nom figure sur l'ordonnance.

#### Recommandation 8

Continuer de chercher et de mettre en œuvre de nouvelles techniques et technologies de détection de la contrebande dans les établissements correctionnels.

#### Recommandation 9

Créer et mettre en œuvre une politique distincte pour la gestion des surdoses de drogue.

#### Recommandation 10

Poursuivre l'élaboration d'une stratégie de gestion de la douleur pour le milieu correctionnel.

#### Recommandation 11

Offrir au personnel médical de la formation sur la gestion de la douleur chez les détenus.

#### Recommandation 12

Chercher des solutions de rechange à la pratique actuelle qui consiste à accepter que des immigrants détenus par l'Immigration soient placés dans des établissements provinciaux.

Recommandation 13

Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des programmes de traitement par Suboxone et à la méthadone dans les établissements correctionnels, y compris au Centre de détention du Sud-Ouest.

Recommandation 14

Envisager le recours à des chiens détecteurs de drogue pour déceler la drogue sur les détenus.

Recommandation 15

Rendre les programmes accessibles à tous les détenus, peu importe la durée de leur détention.